

**Décisions prises par la directrice générale en vertu du règlement
50-42-02 sur la délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs**

DG337-0825 Autorisation de la directrice générale pour le dépôt du mandat 2025-8061-50 Combustibles confié au Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) en vertu du règlement 50-42-02 sur la délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs

La directrice générale autorise :

le mandat confié au CAG pour l'acquisition de combustibles par appel d'offres public.

DG338-0925 Autorisation de la directrice générale pour le dépôt du mandat 2025-8047-50 Fournitures de bureau confié au Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) en vertu du règlement 50-42-02 sur la délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs

La directrice générale autorise :

le mandat confié au CAG pour l'acquisition de fournitures de bureau par appel d'offres publics pour un contrat à commande pour l'ensemble du Centre de services scolaire des Draveurs.

DG339-0925 Autorisation de la directrice générale – Coûts supplémentaires pour le contrat entretien et surveillance du système alarme intrusion en vertu du règlement 50-42-02 sur la délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs

La directrice générale autorise :

d'accepter les coûts supplémentaires avec la firme Alarme Provinciale totalisant une somme de 47 780,64 \$.

DG340-0925 Autorisation de la directrice générale pour l'achat du logiciel CONFORMiT en vertu du règlement 50-42-02 sur la délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs

La directrice générale autorise :

la prolongation du contrat du logiciel CONFORMiT de gré à gré d'une somme totale de 52 914,40 \$ pour la période du 25 mars 2024 au 25 mars 2026, et ce, selon notre politique sur les règles relatives à l'octroi des contrats d'approvisionnement, de services, de technologies de l'information et de travaux de construction.

DG341-0925 Autorisation de la directrice générale pour l'adjudication du contrat – Acquisition d'une plateforme de gestion des absences et des remplacements en vertu du règlement 50-42-02 sur la délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs

La directrice générale autorise :

l'octroi du contrat de gré à gré à la firme Scolago Innovation inc., située au 2398, boulevard Marie-Victorin, bureau 203, Longueuil, Québec, J4G 1B6 d'une somme de 79 253,54 \$ excluant les taxes pour l'acquisition d'une plateforme de gestion des absences et des remplacements.

DG342-0925 Autorisation de la directrice générale – Coûts supplémentaires – Acquisition et services du support et maintenance pour un logiciel d'attribution de la suppléance en vertu du règlement 50-42-02 sur la délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs

La directrice générale autorise :

d'accepter les coûts supplémentaires d'une somme de pour 40 793,99\$ avec la firme Scolago Innovation inc..

DG343-1025 Autorisation de la directrice générale pour l'adjudication du contrat – Acquisition d'un minibus – École Polyvalente Nicolas-Gatineau en vertu du règlement 50-42-02 sur la délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs

La directrice générale autorise :

l'octroi du contrat à l'entreprise A. Girardin Inc., située au 4000, rue Girardin, Drummondville, Québec, J2E 0A1 d'une somme de 155 775,00 \$, excluant les taxes pour l'acquisition d'un minibus à l'école Polyvalente Nicolas-Gatineau.

DG344-1025 Autorisation de la directrice générale pour le mandat confié au Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour le dépôt du mandat 2026-8092-50 Papier d'impression haut volume en vertu du règlement 50-42-02 sur la délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs

La directrice générale autorise :

le mandat confié au CAG pour l'acquisition de papier d'impression à haut volume par appel d'offres public pour les établissements secondaires.

DG345-1025 Autorisation de la directrice générale pour l'achat du logiciel Teamtailor (ATS) en vertu du règlement 50-42- 02 sur la délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs

La directrice générale autorise :

l'octroi d'un contrat de gré à gré pour l'acquisition et l'implantation d'un logiciel de suivi des candidatures (ATS), pour une somme totale de 35 000 \$ (33 000 \$ pour l'abonnement annuel et 2 000 \$ pour l'accompagnement à l'implantation), pour la période du 22 octobre 2025 au 22 octobre 2026, et ce, conformément à notre politique sur les règles

relatives à l'octroi des contrats d'approvisionnement, de services, de technologies de l'information et de travaux de construction.